



www.itu.int



www.euiipo.europa.eu

LE COÛT ÉCONOMIQUE DES ATTEINTES AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LE SECTEUR DES SMARTPHONES



Février 2017

LE COÛT ÉCONOMIQUE DES ATTEINTES AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LE SECTEUR DES SMARTPHONES

ÉQUIPE DE PROJET DE L'EUIPO

Nathan Wajsman, économiste en chef
Carolina Arias Burgos, économiste

Remerciements

Les auteurs souhaitent adresser leurs remerciements aux membres du groupe de travail «Économie et statistiques» de l'Observatoire qui ont fourni des commentaires utiles sur les rapports de cette série et sur la méthodologie employée. Un soutien précieux a été reçu de la part du Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'Union internationale des télécommunications (UIT), et notamment de la division de l'environnement réglementaire et commercial (RME) et de la division des données et des statistiques sur les TIC (IDS). En outre, le forum de l'internet mobile et sans fil (Mobile & Wireless Forum, MWF) a fourni des informations sur le marché des smartphones dans l'UE.

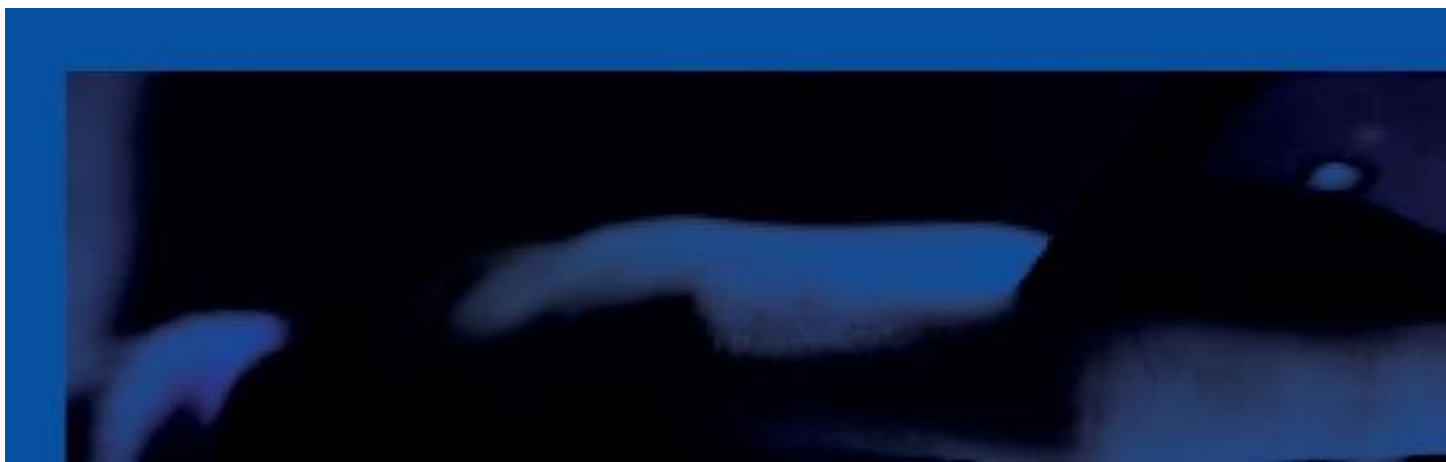


Table des matières

1. Avant-propos _____	04
2. Résumé _____	06
2.1. Méthodologie et données _____	06
2.2. Principales conclusions _____	06
2.3. Incidences non économiques des smartphones contrefaits _____	11



1. AVANT-PROPOS

LE COÛT ÉCONOMIQUE DES ATTEINTES AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LE SECTEUR DES SMARTPHONES

L'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle (ci-après l'«Observatoire») a été créé pour aider les citoyens à mieux comprendre le rôle de la propriété intellectuelle et les conséquences négatives des atteintes aux droits de propriété intellectuelle (DPI). Il a été transféré de la Commission à l'EUIPO en 2012 par le règlement (UE) n° 386/2012.

L'Union internationale des télécommunications (UIT) est l'agence spécialisée des Nations unies pour les technologies de l'information et de la communication (TIC). Parmi ses responsabilités figurent entre autres l'attribution des fréquences radioélectriques et des orbites de satellite, l'élaboration de normes techniques qui assurent l'interconnexion harmonieuse des réseaux et des technologies, et les efforts visant à améliorer l'accès aux TIC pour les communautés mal desservies dans le monde entier. L'objectif est de faire en sorte que tous puissent bénéficier des avantages des technologies modernes de communication avec efficacité, sécurité, facilité - et à moindre coût.

Dans une étude réalisée en collaboration avec l'Office européen des brevets¹, l'EUIPO, agissant par l'intermédiaire de l'Observatoire, a estimé qu'environ 42 % de l'activité économique totale et 28 % de l'ensemble des emplois dans l'UE sont directement générés par des secteurs à forte intensité de DPI, auxquels s'ajoutent 10 % d'emplois dans l'Union résultant d'achats de produits et de services d'autres secteurs par des secteurs qui font un usage intensif des DPI.

Une autre étude² a comparé les performances économiques des entreprises européennes qui détiennent des DPI avec celles des entreprises européennes qui n'en détiennent pas, et a constaté que le revenu par salarié des titulaires de DPI est en moyenne 28 % plus élevé que celui des non-titulaires, ce qui a une incidence particulièrement importante pour les petites et moyennes entreprises (PME). Même si seulement 9 % des PME détiennent des DPI enregistrés, les salariés des entreprises qui détiennent des DPI perçoivent un revenu de près de 32 % supérieur à celui des salariés des entreprises qui n'en détiennent pas.

Les perceptions et comportements des citoyens européens concernant la propriété intellectuelle ainsi que la contrefaçon et le piratage³ ont également fait l'objet d'une évaluation dans le cadre d'une enquête réalisée à l'échelle de l'Union européenne. Cette étude révèle que, bien que les citoyens reconnaissent en principe la valeur de la propriété intellectuelle (PI), ils ont aussi tendance, dans certains cas, à justifier les atteintes à titre individuel.

L'Observatoire s'efforce maintenant de compléter ce tableau en évaluant l'incidence économique de la contrefaçon et du piratage.

En 2016, l'EUIPO et l'UIT ont signé un accord de collaboration pour la publication d'une étude sur l'incidence économique des atteintes aux droits de propriété intellectuelle (DPI) en ce qui concerne les smartphones. Le présent rapport est le résultat de cet accord.

D'un point de vue méthodologique, la tâche est complexe étant donné qu'elle tente de mettre en lumière un phénomène qui, par nature, n'est pas directement observable. Afin de poser les jalons d'une quantification de la portée, de l'ampleur et de l'incidence des atteintes aux DPI, telles qu'identifiées dans son mandat, l'Observatoire a mis au point une approche progressive pour évaluer l'incidence négative de la contrefaçon et ses conséquences pour les entreprises légitimes, les gouvernements et les consommateurs et, enfin, la société dans son ensemble.

Plusieurs secteurs qui font un usage intensif des DPI, dont les produits font l'objet ou sont supposés faire l'objet de

¹ «Les secteurs à forte intensité de droits de propriété intellectuelle et performances économiques dans l'UE», EUIPO/OEB, octobre 2016.

² «Les droits de propriété intellectuelle et les performances des entreprises en Europe: une analyse économique», juin 2015.

³ «Les citoyens européens et la propriété intellectuelle: perception, sensibilisation et comportement», novembre 2013, rapport 2017 mis à jour (à venir).

contrefaçon, ont été sélectionnés. Les études précédentes ont examiné les secteurs suivants: les produits cosmétiques et les produits de soin personnel; l'habillement, les chaussures et les accessoires; les articles de sport; les jouets et jeux; les articles de bijouterie et d'horlogerie; les articles de maroquinerie et les articles de voyage; la musique enregistrée; les boissons alcoolisées et les vins; les médicaments et les pesticides.

Les études sectorielles publiées à ce jour estiment l'incidence de la contrefaçon sur le marché de l'UE. Cette onzième étude, couvrant le secteur des smartphones, est publiée en collaboration avec l'UIT, une agence des Nations unies à vocation mondiale. Par conséquent, bien qu'elle emploie une méthodologie similaire à celle appliquée dans les études sectorielles précédentes, elle ne se limite pas aux États membres de l'Union. En raison de la nécessité d'inclure un ensemble de pays plus large et du caractère spécifique du secteur, des sources de données différentes et des ajustements de la méthodologie ont été requis.

2. RÉSUMÉ

LE COÛT ÉCONOMIQUE DES ATTEINTES AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LE SECTEUR DES SMARTPHONES

2.1. Méthodologie et données

L'étude vise à évaluer l'ampleur de l'incidence économique de la contrefaçon dans le secteur légitime. Le point de départ de cette analyse est le nombre de smartphones vendus dans 86 pays sur la base du suivi par point de vente des achats des consommateurs. Les ventes attendues sont estimées sur la base des nouvelles connexions de smartphones et des prévisions de remplacement des appareils. Ensuite, la différence entre les ventes attendues et les ventes réelles estimées pour chaque pays est analysée au moyen de méthodes statistiques. Cette différence peut être en partie expliquée par des facteurs socio-économiques, tels que le PIB par habitant ou les prix des services mobiles à haut débit. Des facteurs liés à la contrefaçon sont également pris en considération, notamment l'environnement juridique et réglementaire⁴.

Cette méthodologie est décrite en détail à la section 5.

2.2. Principales conclusions

Il est estimé qu'en 2015, le nombre de smartphones vendus par le secteur légitime dans l'Union européenne était de 14 millions de moins comparé au nombre qui aurait été obtenu en l'absence de contrefaçon. Cela se traduit par une perte approximative de 4,2 milliards d'EUR due à la présence de smartphones contrefaits sur le marché de l'UE, ce qui correspond à 8,3 % des ventes du secteur.

Dans le monde, l'incidence de la contrefaçon sur les ventes de smartphones est estimée à 184 millions d'unités et évaluée à 45,3 milliards d'EUR ou 12,9 % du total des ventes.

Les estimations régionales⁵ des ventes perdues, exprimées en pourcentage des ventes et en euros, sont présentées dans le tableau ci-dessous avec les intervalles de confiance.

⁴ L'indicateur mondial de gouvernance relatif à l'efficacité de la gouvernance, établi par la Banque mondiale, a été utilisé dans la présente étude. Cet indicateur tient compte des perceptions de la qualité des services publics, de la qualité de la fonction publique et du degré d'indépendance par rapport aux pressions politiques, de la qualité de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, et de la crédibilité de l'engagement du gouvernement envers ces politiques.

⁵ Les pays inclus dans chaque région sont présentés dans le tableau 4.

TABLEAU 1: VENTES PERDUES EN RAISON DE LA CONTREFAÇON DES SMARTPHONES PAR RÉGION ET INTERVALLES DE CONFIANCE (2015)

	Ventes perdues (en millions d'EUR)	Perte (%)	Limite supérieure	Limite inférieure
Union européenne*	4.212,2	8,3%	9,1%	7,4%
Autres pays européens	1.207,0	12,9%	16,1%	9,7%
CEI**	1.122,9	20,3%	25,0%	15,7%
Asie-Pacifique***	7.166,6	11,8%	13,7%	10,0%
ASEAN****	2.674,9	16,9%	19,3%	14,6%
États arabes	1.975,7	17,4%	20,2%	14,6%
Afrique	1.024,9	21,3%	24,4%	18,2%
Amérique latine	4.706,5	19,6%	22,9%	16,2%
Amérique du Nord	4.927,2	7,6%	9,9%	5,3%
Chine	16.335,8	15,6%	20,4%	10,9%
TOTAL	45.353,8	12,9%	13,7%	12,0%

*UE-28 à l'exception de Malte et de la Bulgarie

**CEI Communauté des États indépendants

*** Région Asie-Pacifique à l'exception de la Chine et des pays de l'ASEAN

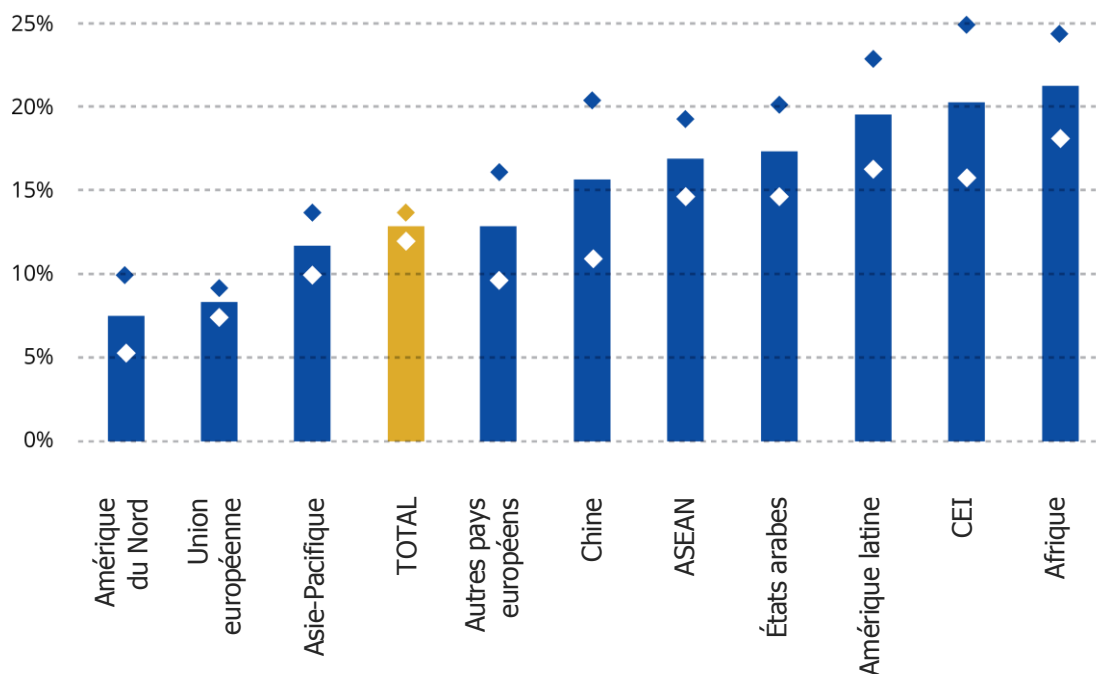
**** ASEAN Association des nations de l'Asie du Sud-Est

Source : calculs de l'EUIPO

Les estimations des ventes perdues dues aux smartphones contrefaits qui en résultent dans chaque région sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Les tuyaux d'orgue indiquent l'incidence de la contrefaçon sur les ventes du secteur, exprimée en pourcentage des ventes, alors que les diamants indiquent l'intervalle de confiance de 95 % de cette estimation⁶.

⁶ L'intervalle de confiance de 95 % est un calcul statistique selon lequel il existe une probabilité de 95 % que le chiffre exact se situe entre les limites inférieure et supérieure de cet intervalle. Par exemple, pour l'UE dans son ensemble, le pourcentage estimé des ventes perdues s'élève à 8,3 %, avec 95 % de probabilité que le véritable pourcentage soit compris entre 7,4 et 9,1 %.

FIGURE 1: VENTES PERDUES EN RAISON DE LA CONTREFAÇON DE SMARTPHONES PAR RÉGION (2015)

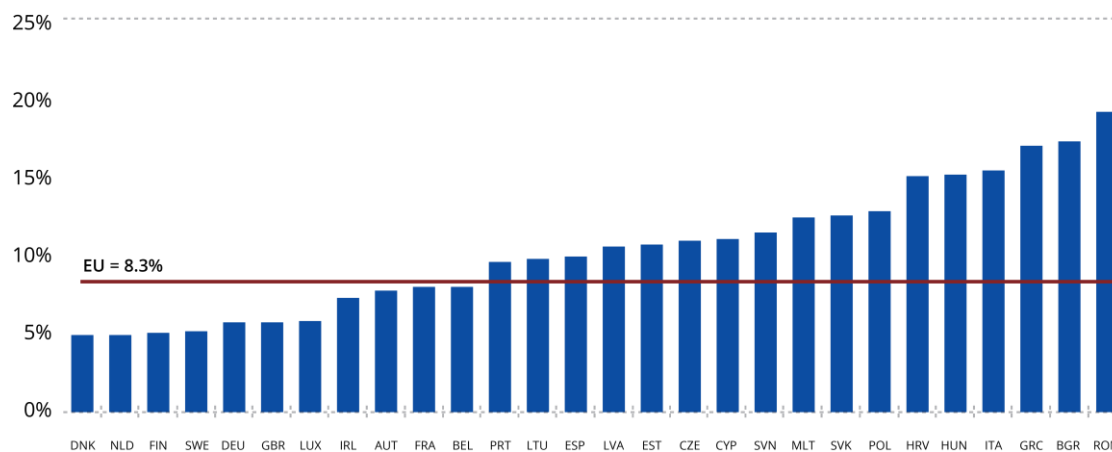


Source: calculs de l'EUIPO

Les ventes perdues en Chine représentent 36 % des ventes perdues mondiales. Les ventes perdues en termes absolus en Amérique du Nord et en Amérique latine sont assez similaires, bien qu'en termes relatifs, les pertes subies en Amérique latine sont presque trois fois plus élevées. L'Amérique du Nord et l'UE sont les deux régions où l'incidence relative de la contrefaçon sur les ventes est la plus faible, en dessous des 10 %.

Parmi les États membres de l'UE, 11 se situent sous la moyenne de l'Union, qui s'élève à 8,3 %. Le pays le moins touché par la contrefaçon en termes relatifs est le Danemark (4,9 %), alors que la Roumanie est le pays le plus touché (19,1 %). En termes absolus, l'incidence est la plus grande en Italie, où les ventes perdues en raison de la contrefaçon sont estimées à 885 millions d'EUR, suivie du Royaume-Uni (660 millions d'EUR), de l'Allemagne (564 millions d'EUR), de l'Espagne (386 millions d'EUR) et de la France (380 millions d'EUR). Les cinq plus grands États membres de l'UE subissent une perte de 2,9 milliards d'EUR en raison de la contrefaçon, soit près de 70 % du total des ventes perdues dans l'UE.

**FIGURE 2: VENTES PERDUES EN RAISON DE LA CONTREFAÇON DE SMARTPHONES DANS LES
ÉTATS MEMBRES DE L'UE (2015)⁷**



Source: calculs de l'EUIPO

Les estimations nationales de ventes perdues, exprimées en pourcentage du total des ventes, sont présentées dans le tableau ci-dessous:

⁷ Les codes pays de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sont utilisés tout au long du présent rapport. Voir: http://wits.worldbank.org/wits/wits/witshelp/Content/Codes/Country_Codes.htm

**TABLEAU 2: VENTES PERDUES EN RAISON DE LA CONTREFAÇON DE SMARTPHONES DANS LES
ÉTATS MEMBRES DE L'UE (2015)**

Code	Pays	Ventes perdues (%)
AUT	AUTRICHE	7,7
BEL	BELGIQUE	8,0
BGR	BULGARIE	17,2
CYP	CHYPRE	11,0
CZE	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	10,9
DEU	ALLEMAGNE	5,7
DNK	DANEMARK	4,9
EST	ESTONIE	10,6
GRC	GRÈCE	16,9
ESP	ESPAGNE	10,0
FIN	FINLANDE	5,1
FRA	FRANCE	8,0
HRV	CROATIE	15,0
HUN	HONGRIE	15,1
IRL	IRLANDE	7,3
ITA	ITALIE	15,4
LTU	LITUANIE	9,8
LUX	LUXEMBOURG	5,8
LVA	LATVIA	10,6
MLT	MALTE	12,4
NLD	PAYS-BAS	5,0
POL	POLOGNE	12,8
PRT	PORTUGAL	9,5
ROM	ROUMANIE	19,1
SWE	SUÈDE	5,2
SVK	RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	12,5
SVN	SLOVÉNIE	11,5
GBR	ROYAUME-UNI	5,7
UE	UNION EUROPÉENNE	8,3

Source: calculs de l'EUIPO

2.3. Incidences non économiques des smartphones contrefaits

Le présent rapport se concentre sur les conséquences économiques de la contrefaçon des smartphones. Cependant, il existe un certain nombre d'autres incidences dans des domaines tels que la santé et la sécurité, les atteintes à l'environnement, la qualité du réseau, la cybersécurité et le respect de la vie privée. Un rapport récent de l'UIT met en avant les effets *non économiques* suivants des dispositifs mobiles contrefaits⁸:

- baisse de la qualité des services de télécommunication mobile, qui influe à son tour sur l'expérience-utilisateur et l'expérience-entreprise;
-
- risque de sécurité pour les consommateurs, en raison de l'utilisation de composants ou de matériaux défectueux ou inappropriés;
-
- menaces accrues sur la cybersécurité;
-
- risques pour la vie privée des consommateurs;
-
- dégradation de la sécurité des transactions numériques;
-
- les consommateurs les plus vulnérables sur le plan financier sont pénalisés, en ce sens qu'aucune garantie ne leur est offerte ou encore que les lois relatives à la protection des consommateurs ne sont pas respectées;
-
- risques pour l'environnement et la santé des consommateurs, en raison de l'utilisation de substances dangereuses dans la fabrication de ces dispositifs.

Bon nombre de ces incidences sont particulièrement graves dans des régions telles que l'Afrique, où de nombreux consommateurs s'appuient sur leur smartphone dans une mesure encore plus importante que les consommateurs d'Europe ou d'Amérique du Nord. Le smartphone est souvent la seule manière de se connecter à l'internet et la principale source de services bancaires (le service bancaire mobile M-PESA au Kenya étant un exemple notoire). Dans ce contexte, tout logiciel malveillant ou toute autre violation de la sécurité pouvant être trouvé dans des dispositifs contrefaits a de graves conséquences.

En raison de leur mauvais assemblage et de l'utilisation de composants de qualité médiocre, les produits contrefaits contiennent des substances dangereuses qui sont interdites dans de nombreux pays en vertu de la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses (RoHS) ou de la législation nationale équivalente. Cela présente des risques pour la santé et la sécurité des utilisateurs ainsi que pour l'environnement.

Alors que les incidences non économiques décrites dans cette sous-section n'entrent pas dans le cadre du présent rapport, elles revêtent manifestement une importance significative pour la société, et il convient de les garder à l'esprit lors de l'analyse du phénomène des smartphones contrefaits.

⁸ «Contrefaçon d'équipements TIC», rapport technique de l'UIT, décembre 2015.

Avenida de Europa, 4,
E-03008 - Alicante
Spain



LE COÛT ÉCONOMIQUE DES ATTEINTES AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LE SECTEUR DES SMARTPHONES

